

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service d'assainissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, redevances d'assainissement...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service d'assainissement.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2024 s'équilibrent à 137 243,56 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	113 677,56	Excédent reporté	97 034,56
Dépenses de personnel	2 423,00		
Reversement redevance agence de l'eau	5 614,00	Redevance d'assainissement	33 929,00
Autres charges de gestion courante	162,00	Redevance agence de l'eau	2 300,00
Dépenses financières	2 661,00	Ecritures d'ordre entre sections	3 980,00
Dotations aux provisions	911,00		
Ecritures d'ordre entre sections	11 795,00		
Total	137 243,56	Total	137 243,56

3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service. Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement d'un emprunt à souscrire pour la réalisation des travaux de réhabilitation des lagunes, du résultat reporté, des aides attribuées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental pour financer les frais d'études et des écritures d'ordre.

b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2024 s'équilibrent à 439 193,57 €.

c) Les recettes et les dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	67 506,57	Solde d'investissement reporté	19 950,57
Immobilisations corporelles	500,00	Subventions	7 623,00
Travaux réhabilitation lagunes	360 000,00	Emprunt	399 825,00
Remboursement d'emprunts	7 207,00	Ecritures d'ordre entre sections	11 795,00
Ecritures d'ordre entre sections	3 980,00		
Total	439 193,57	Total	439 193,57



Le Maire,

MEILHAC Sébastien